

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Responsable de la commission : Céline RONTARD

Formateur des arbitres : Sébastien CLAVIER - Adjoint(e)s : Céline DRENO, Nadia MALIVERT, Jérôme BEAUFILS

Membres : Bethsabée PAPIN, Anthony FERNANDEZ, Damien HENAFF

Formatrice des commissaires sportifs : Céline RONTARD - Adjoint : Rémi VIALETTE

Membres : Laura COUVRAINT, Aurélie GICQUEL, Solène KRUCKI, Louca BLIT, Corentin CHAPELET, Florian LUCE, Corentin MICHON

Formatrice des commissaires sportifs option ju jitsu / ne waza : Nathalie ROUINSARD

Formateur des arbitres option ju jitsu / ne waza : Bernard POUPARD

LES ARBITRES

Les arbitres départementaux, régionaux ou plus, qui n'auront pas suivi un stage régional devront suivre un stage départemental de rentrée pour pouvoir officier durant la saison 2026-2027.

Dates retenues pour les stages de rentrée (Les F1 et plus) + UV4 :

Dimanche 27 - Samedi 26 Septembre 2026	(14h00-17h00 – Dojo du Croissant)
Dimanche 11 Octobre 2026	(9h00-12h00 - Dojo du Croissant)

Les arbitres stagiaires devront suivre un stage départemental d'école pour pouvoir officier durant la saison 2026-2027.

Dates retenues pour les stages d'école (Arbitres stagiaires) :

Samedi 10 Octobre 2026	(14h00-17h00 – Dojo du Croissant)
Dimanche 8 Novembre 2026	(9h00-12h00 - Dojo du Croissant)
Samedi 19 Décembre 2026	(14h00-17h00 - Dojo du Croissant)

Les stages d'arbitrage sont ouverts aux arbitres stagiaires (à partir de minime première année, ceinture verte) et aux enseignants.

Les clubs pourront présenter un arbitre en plus, dans la limite du quota de la manifestation

Les inscriptions aux stages d'arbitrage et école d'arbitrage se feront obligatoirement par l'extranet fédéral.

AUCUN ARBITRE NE SERA ACCEPTE S'IL N'A PAS SUIVI UN STAGE D'ARBITRAGE DEPARTEMENTAL SAISON 2026 / 2027

Tenue Vestimentaire de l'Arbitre :

Pour les arbitres titrés

Pantalon noir, chaussettes noires, chemise blanche, cravate, veste bleu foncé. La veste devra pouvoir être boutonnée. Cette tenue sera obligatoire pour l'examen d'arbitre départemental.

Pour les arbitres stagiaires

Pantalon noir, chaussettes noires, polo bleu foncé ou noir

Obligations de l'Arbitre :

Se présenter en début de manifestation en indiquant son nom, son prénom, son adresse actuelle et le club pour lequel il officiera.

Ne doivent pas quitter la manifestation sans l'accord des responsables de la manifestation et de l'arbitrage. En cas de non-respect des règles précédentes, les personnes se verront signifiées absentes.

LES COMMISSAIRES SPORTIFS

Les commissaires sportifs départementaux, régionaux ou plus qui n'auront pas suivi un stage régional devront suivre un stage départemental de rentrée pour pouvoir officier durant la saison 2026-2027.

Dates retenues pour les stages de rentrée

(Les stagiaires ayant validé la théorie, les N1 et plus) + UV4 :

Samedi 26 Septembre 2026	(14h00-17h00 – Dojo du Croissant)
Dimanche 11 Octobre 2026	(9h00-12h00 - Dojo du Croissant)

Les commissaires sportifs stagiaires devront suivre une école d'arbitrage pour pouvoir officier durant la saison 2026-2027.

Dates retenues pour les stages d'école (Commissaires sportifs stagiaires) :

Samedi 10 Octobre 2026	(14h00-17h00 – Dojo du Croissant)
Dimanche 8 Novembre 2026	(9h00-12h00 - Dojo du Croissant)
Samedi 19 Décembre 2026	(14h00-17h00 - Dojo du Croissant)
Samedi 16 Janvier 2027 (UV4 seulement)	(10h00-12h00 - Dojo du Croissant)

- Les stages d'arbitrage sont ouverts aux commissaires sportifs stagiaires à partir de benjamin première année, ceinture orange) et aux enseignants.

Les clubs pourront présenter un commissaire sportif en plus, dans la limite du quota de la manifestation

Les inscriptions aux stages d'arbitrage et école d'arbitrage se feront obligatoirement par l'extranet fédéral.

AUCUN COMMISSAIRE SPORTIF NE SERA ACCEPTE S'IL N'A PAS SUIVI UN STAGE D'ARBITRAGE DEPARTEMENTAL SAISON 2026 / 2027

Tenue Vestimentaire du commissaire sportif :

Pour les stagiaires et les N1

Pantalon noir, chemise blanche, un gilet, un blouson ou une veste de couleur bleu ou rouge

Pour les titrés N2 et plus

Pantalon noir, chemise blanche cravate rouge et veste rouge ou noir

Obligations du commissaire sportif :

Se présenter en début de manifestation en indiquant son nom, son prénom, son adresse actuelle et le club pour lequel il officiera.

Etre présent 30 minutes avant le début des pesées, pour la mise en place et les essais du matériel nécessaire à la manifestation et se munir d'un stylo, ruban correcteur et fluo.

Ne doivent pas quitter la manifestation sans l'accord des responsables de la manifestation et de l'arbitrage. En cas de non-respect des règles précédentes, les personnes se verront signifiées absentes.

La validation des titres a lieu en fin de saison sportive. Aucun titre ne sera décerné en cours de saison

ARBITRES ET COMMISSAIRES SPORTIFS JU JITSU ET NE WAZA

Les stages concernant les arbitres et les commissaires sportifs Jujitsu et Ne Waza sont organisés par la commission Jujitsu-Ne Waza.

Pour les dates de stage, voir la page concernant la commission Jujitsu - Ne Waza

Les inscriptions aux stages d'arbitrage et aux écoles d'arbitrage se feront obligatoirement par l'extranet fédéral.

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

ECOLE D'ARBITRAGE

L'école départementale est chargée de la formation des commissaires sportifs judo, jujitsu, ne waza :

Les inscriptions aux écoles d'arbitrage se feront obligatoirement par l'extranet fédéral.

Le cycle de formation peut se faire sur 3 années consécutives.

Ouvert à partir de benjamin (ceinture orange).

Inscription en début de saison par l'intermédiaire des clubs à l'aide du formulaire qui sera à transmettre à la commission départementale d'arbitrage.

Pour prétendre au titre de commissaire départemental :

Participation aux 3 modules de formations évaluation positive :

- Engagements, pesées, notations, règlement ;

- Tableaux et repêchages ;

- Poules et relations grade/championnat.

Toutefois, il est possible de se présenter à l'examen écrit de commissaire sportif départemental en candidat libre.

Dans tous les cas, les conditions d'admission sont : Demande d'inscription par l'intermédiaire des clubs à l'aide du formulaire qui sera à transmettre à la commission départementale d'arbitrage.

**La validation des titres a lieu en fin de saison sportive
Aucun titre ne sera décerné en cours de saison**

ECOLE D'ARBITRAGE

L'école départementale est chargée de la formation des arbitres. Pour cela elle propose :

- Des stages école d'arbitrage.

- Un suivi des arbitres sur les championnats.

- Une coupe du jeune arbitre pour les cadets(tes)

- Une coupe du jeune arbitre pour les minimes masculins et féminins

DATES DES ECOLES D'ARBITRAGE

Samedi 10 Octobre 2026 (14h00-17h00 – Dojo du Croissant)

Dimanche 8 Novembre 2026 (9h00-12h00 - Dojo du Croissant)

Samedi 19 Décembre 2026 (14h00-17h00 - Dojo du Croissant)

DATES SUPPLEMENTAIRES UV4 1er DAN SEULEMENT

Samedi 16 Janvier 2027 (10h00-12h00 - Dojo du Croissant)

COUPE DU JEUNE ARBITRE ET COMMISSAIRE SPORTIF Cadets/Cadettes

Dimanche 6 décembre 2026, à 8h30 au dojo du Croissant

Les inscriptions à la coupe du jeune arbitre et commissaire sportif se feront obligatoirement par l'extranet fédéral (au minimum dix jours avant la coupe)

La tenue de l'arbitre :

- Pantalon noir, chaussettes noires, polo bleu foncé ou noir

- Pantalon gris, chaussettes noires, chemise blanche, cravate, veste bleue foncée ou noire. Prévoir stylo.

La tenue du commissaire sportif : pantalon noir, chemise blanche, un gilet, un blouson ou une veste de couleur rouge ou noire. Prévoir crayon, gomme.

Pour participer à la coupe du jeune arbitre ou commissaire sportif, le stage de début de saison n'est pas obligatoire. Pour représenter un club, le jeune arbitre ou commissaire sportif doit avoir suivi le stage de rentrée ou d'école d'arbitrage. Il n'y a pas de vacation sur les coupes du jeune arbitre et commissaire sportif.

COUPE DU JEUNE ARBITRE ET COMMISSAIRE SPORTIF Minimes M/F :

Samedi 13 mars 2027, à 8h30 au dojo du Croissant

Les inscriptions à la coupe du jeune arbitre et commissaire sportif se feront obligatoirement par l'extranet fédéral (au minimum dix jours avant la coupe)

La tenue de l'arbitre:

Pantalon noir, chaussettes noires, polo bleu foncé ou noir.

Pantalon foncé, chemise blanche et cravate. Prévoir stylo

La tenue du commissaire sportif :

Pantalon noir, chemise blanche, un gilet, un blouson ou une veste de couleur rouge ou noire.

Prévoir crayon, gomme.

Pour participer à la coupe du jeune arbitre ou commissaire sportif, le stage de début de saison n'est pas obligatoire. Pour représenter un club, le jeune arbitre ou commissaire sportif doit avoir suivi le stage de rentrée ou une école d'arbitrage. Il n'y a pas de vacation sur les coupes du jeune arbitre et commissaire sportif.

EXAMEN THEORIQUE COMMISSAIRE SPORTIF DEPARTEMENTAL :

Dimanche 14 mars 2027, à 14h00 au dojo du Croissant

Les inscriptions à l'examen théorique pour les commissaires sportifs se feront obligatoirement par l'extranet fédéral

Cet examen s'adresse aux personnes ne suivant pas le cursus de l'école ou n'ayant pas validé leur théorie par ce cursus.

EXAMEN THEORIQUE ET PRATIQUE ARBITRE DEPARTEMENTAL :

Les inscriptions à cet examen se feront obligatoirement par l'extranet fédéral.

Dates	Horaires	Inscriptions
Samedi 5 décembre 2026	8h30	avant le 28 novembre 2026
Samedi 14 mars 2027	14h00	avant le 7 mars 2027

Pour prétendre au titre d'arbitre départemental :

A) Participation à un stage de recyclage en début de saison, les candidats devront être au minimum cadet ceinture marron ;

B) Le cycle de formation peut se faire sur 2 années consécutives mais peut être fait en 1 année ;

C) 5 arbitrages évalués par le responsable de l'arbitrage sur les catégories suivantes :

1 en poussins, 1 en benjamins, 1 en minimes, 1 en cadets ou juniors ou seniors et 1 en plus dans la catégorie au choix ;

D) 1 examen écrit sur la compétition départementale des cadets et seniors ;

E) 1 examen pratique sur la compétition départementale des cadets et seniors

Et une moyenne de 12 dans les parties C, D, E sera demandée pour

EXAMEN ARBITRE REGIONAL :

Les arbitres départementaux désirant prétendre au titre d'arbitre régional la saison 2027/2028 devront se faire connaître en début de saison et avoir participé et officié sur 4 manifestations départementales au minimum dans la saison 2026/2027